

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 14 décembre 2022
18h00 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Jean Camus, Richard Brusa, Delphine Vuillermoz, Jérôme Lamonica, Maxime Mathis, Tantely Brun

Excusés : Caroline Médigue, Nicolas Jacquier, Chantal Perreaut

Secrétaire de séance : Jean Camus

1. Validation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2022

Lecture du procès verbal du conseil municipal du 16 novembre 2022 par Monsieur le Maire, Stéphane LAMBERGER ; sans observation, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commission communales

- Commission Economie Commerce

Valérie FAIVRE indique que Véronique SANZ et sa boutique « Phénix fripe chic » quitteront la boutique-test du 24 rue Louis XIV le Grand au 29 décembre, comme elle en a émis le souhait ce jour. Plusieurs propositions dans la commune lui ont été suggérées, sans que celles-ci lui conviennent. La commission examinera les nouveaux projets candidats qui ont été déposés en Mairie avant le 5 décembre.

- CCAS

Monsieur PIERREL fait un point sur le repas du Bel Âge et la distribution des colis. Le repas a réuni 64 convives et 99 colis ont été distribués. Il regrette le peu de conseillers présents pour partager l'apéritif au repas du Bel Âge. Monsieur le Maire fait part de retours positifs sur les colis, jugés de bonne qualité par les bénéficiaires.

- Commission Animation

Dominique MEAN présente le programme des animations 2023 actées en commission. Tantely BRUN réalisera un programme à joindre au bulletin municipal. Deux marchés « jeudi de pays » proposés par l'Office de Commerce et d'Artisanat auront lieu à Bletterans au cours de l'année.

- Commission Marché

Richard BRUSA expose les échanges de la Commission Marché. Les exposants sont satisfaits du marché tel qu'il fonctionne. La boucherie ROUFFIAC souhaite arrêter d'exposer du fait d'un manque d'effectif, elle sera remplacée par madame PERRUSSOT. Il est envisagé de ne plus permettre aux véhicules à moteur d'accéder à l'intérieur du marché couvert. Le nettoyage devra avoir lieu de manière à ouvrir l'accès aux rues adjacentes dès 13h45, afin de libérer le stationnement pour les clients qui souhaitent accéder aux commerces bletteranois.

- Commission Travaux

La réception des travaux a été effectuée après le dernier conseil municipal.

Des réserves ont été émises :

- résine à l'arrêt bus,
- bord de la Seille,
- seuil de l'étude Simonin,
- fonctionnement de la Fontaine,
- caniveaux abîmés rue Louis XIV le Grand,
- état des plantations ; tout ce qui n'aura pas pris en mars devra être remplacé,
- jeux et leurs portillons.

La décision a été prise de refaire les conduits de l'impasse des Carmes à neuf, les eaux usées et les eaux pluviales rejoindront ainsi le caniveau unique de la grande Rue.

3. Compte-rendu des commission intercommunales

Pas de commission intercommunale.

4. Modification du tableau des adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission d'Alexandre ADAM de son poste d'adjoint. Celui-ci ayant été promu à de nouvelles fonctions professionnelles en périphérie de Dijon, il ne dispose plus du temps suffisant à consacrer à son engagement municipal.

Monsieur le Maire propose de pourvoir au remplacement du 4ème adjoint et sollicite l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal convoqué régulièrement accepte à l'unanimité de pourvoir au remplacement du 4ème adjoint, selon la procédure en vigueur et désigne pour ce faire deux assesseurs : les benjamins du conseil municipal présents : Tantely BRUN et Maxime MATHIS, ainsi qu'un secrétaire : Jean CAMUS.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats à la fonction de 4ème adjoint au Maire.

Un candidat se déclare : Monsieur Richard BRUSA.

Jérôme LAMONICA regrette qu'aucun appel à candidature ait été lancé préalablement. Il lui est précisé que la question était à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce que le vote doit se tenir à bulletin secret. Des bulletins sont distribués aux conseillers municipaux et une urne est installée pour ce faire.

Monsieur Claude PIERREL, doyen de la séance, procède avec les deux assesseurs au dépouillement.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Nombre de suffrages obtenus :

Richard BRUSA : 10

Valérie FAIVRE : 1

Richard BRUSA est élu 4ème adjoint.

Monsieur le Maire félicite le nouvelle adjoint pour son élection.

Il rappelle le fonctionnement du conseil municipal ; les commissions sont force de propositions, elles réfléchissent, imaginent, innovent. Le conseil municipal produit un vote et met en œuvre les projet sur proposition des commissions.

5. Avenir du bâtiment municipal affecté au Guidon Bletteranois, place du Colombier

(arrivée de Christine PETITJEAN)

Richard BRUSA, responsable des travaux extérieurs, souligne qu'il faudra prendre une décision rapide sur la démolition du bâtiment et le relogement du Guidon Bletteranois et ainsi profiter de la fenêtre ouverte par la construction de la Maison de Santé ; le chantier est facile d'accès jusqu'en mai 2023, il le sera moins ensuite.

6. Projet Ecoquartier Les Toupes

Monsieur le Maire indique qu'une visio-conférence aura lieu la semaine prochaine pour faire le point sur l'accompagnement du bureau d'études Urbicand dont la mission s'achève bientôt.

Un conseil municipal aura lieu le 5 janvier 2023 pour clôturer la mise à disposition du public et valider les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone des Toupes.

7. Mise en place d'un système de vidéo protection urbaine

Le cahier des charges de la vidéo protection est à présent finalisé, les priorités ont été validées au cours du dernier conseil municipal. La communauté de communes souhaite prendre en charge le déploiement sur les points relevant de ses compétences et voiries ; au stade, ainsi que le point haut de transmission radio associé, la caméra de la médiathèque. Une nouvelle caméra avec une vue sur la maison de santé pourra être implantée dans le cadre d'une deuxième tranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

8. Nouveaux tarifs de location des salles

Compte-tenu de l'évolution des coûts énergétiques et de l'inflation importante sur 2022 et future en 2023, monsieur Claude PIERREL, responsable des Finances avec monsieur Jean CAMUS, indique qu'il est nécessaire de revoir l'intégralité des tarifs locatifs des salles.

A la demande de monsieur le Maire, il a été prévu de fixer un tarif supplémentaire afin de favoriser les communes membres de la CCBHS.

Les augmentations proposées sont les suivantes :

- associations bletteranoises : tarif 2018 majoré de +7 %
- CCBHS : tarif des associations bletteranoises majoré de +10 %
- extérieurs : tarif 2018 majoré de +7 %

Ces tarifs seront envoyés aux conseillers municipaux qui pourront faire part de leurs observations et propositions avant qu'ils soient soumis au vote lors du conseil municipal du 5 janvier.

9. Décision modificative n°1 – Budget municipal 2022

Claude PIERREL explique la délibération proposée ; il s'agit de faire une reprise de provision d'amortissements de 67 425 euros pour l'étude de stationnement faite en 2019. En effet, les travaux de stationnement ayant été réalisés rue Louis XIV le Grand, les études peuvent être transférées en investissement, d'où un abandon de dotations antérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

10. Créances irrécouvrables

Claude PIERREL explique que la comptabilité du CCAS a été clôturée pour être intégrée à celle de la Commune. Monsieur LAPORTE, conseiller aux décideurs locaux à la Trésorerie de Poligny, a demandé de faire une admission en non valeur pour des créances irrécouvrables :

- dossier NELSON : 13 875,98 euros correspondant à une perte de loyer étalée de 2011 à 2017
- dossier BOUVIER : 285,60 euros correspondant à l'abandon d'un emplacement au marché entre 2017 et 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

11. Refacturation des moyens communaux

La commune facture régulièrement à la CCBHS le coût du personnel et l'utilisation du matériel lié aux compétences sportive et périscolaire. Hors de ces deux compétences, les prestations n'étaient pas facturées. Le même barème a donc été repris pour effectuer la facturation de septembre 2021 au 31 décembre 2022. Un nouveau tarif est également proposé au 1^{er} janvier 2023 pour tenir compte de l'inflation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

12. Mise à jour de la redevance d'occupation du domaine public, des droits de place et stationnement divers au 1er janvier 2023

Claude PIERREL expose la réévaluation de redevances pour deux emplacements qui n'avaient pas été anticipés : l'occupation du domaine public par la station Total pour 792 euros par an qui n'ont pas été augmentés pendant 12 ans et le camion pizza stationnant place du Colombier. Ce dernier se branchait pour fonctionner sur le coffret électrique local pour un montant de 480 euros par an, espace et électricité inclus. Suite à la rénovation de la place, la Commune a procédé à l'acquisition d'un nouveau coffret qui a été installé sur le bâtiment des toilettes, le prix est également actualisé à 940 euros par an.

En conclusion, nouveaux tarifs :

- Station essence Total et garage : emplacement annuel 1014 euros (12 x 84,50 euros)
- Camion vente à emporter : emplacement annuel et consommation électrique 940 euros (4 x 235 euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

13. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 5 janvier 2023 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel

Dominique Méan

Christine Petitjean

Richard Brusa

Jean Camus

Chantal Perreaut

Valérie Faivre

Alexandre Adam

Jérôme Lamonica

Caroline Médigue

Delphine Vuillermoz

Maxime Mathis

Nicolas Jacquier

Tantely Brun